

**UNE OFFRE D'ÉPARGNE  
RESPONSABLE  
POUR DYNAMISER  
VOTRE CONTRAT  
D'ASSURANCE VIE**

## **Porphyre Climat Janvier 2020**

Support en unités de compte  
dans le cadre d'un contrat d'assurance  
vie ou de capitalisation, d'une durée  
de 8 ans maximum, à compter du  
15 janvier 2020.

**Titre de créance vert émis par Natixis  
présentant un risque de perte en capital  
en cours de vie et à l'échéance.**

Offre à durée limitée. Commercialisation  
du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019,  
pouvant être clôturée sans préavis.  
Code ISIN : FR0013431657

**Document à caractère promotionnel.**



**Assuré d'avancer**



# Porphyre Climat

## Janvier 2020

→ Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. Le nouveau support Porphyre Climat Janvier 2020, titre de créance vert, 100 % responsable, s'inscrit dans cette démarche et permet aux épargnants de s'engager en faveur de la transition énergétique.

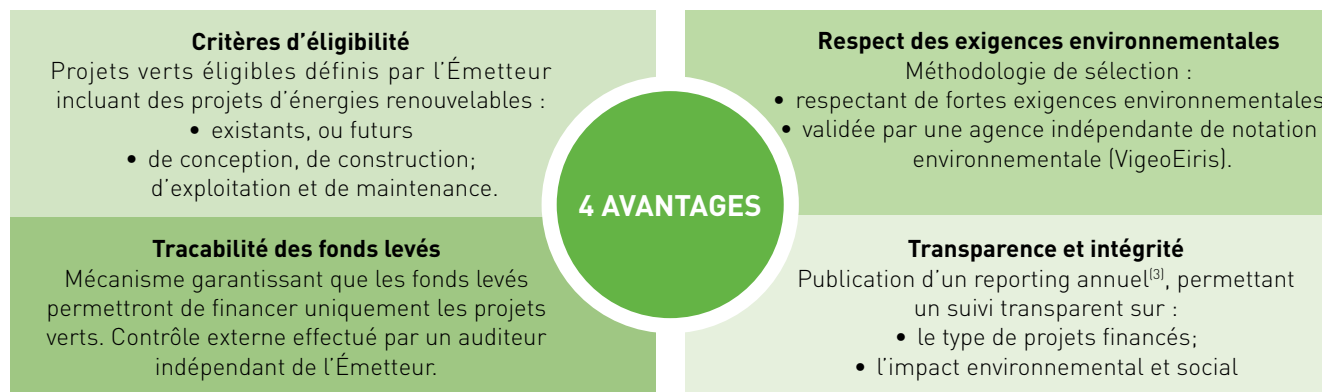
Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Chromatys et Chromatys Évolution, et du contrat de capitalisation Gan Capitalisation Exception.

### ▶ Qu'est-ce qu'un titre de créance vert ?

- Il s'agit d'une obligation **destinée à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.**
- **Il est émis** par une institution. Dans le cadre de Porphyre Climat Janvier 2020, il s'agit de la banque Natixis (l'Émetteur).
- **Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie** définis par l'Émetteur.
- **Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations<sup>(1)</sup> sur :**
  - l'utilisation et la gestion des fonds,
  - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
  - le reporting.

### ▶ Engagements et principes<sup>(2)</sup> de Porphyre Climat Janvier 2020

**Porphyre Climat Janvier 2020 finance directement des prêts pour des projets d'énergies renouvelables, pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.**



#### Exemples de projets éligibles



##### PHOTOVOLTAÏQUE

Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



##### BIOMASSE

Production d'énergie à partir de la matière organique durable



##### HYDRAULIQUE

Construction de centrales hydroélectriques



##### EOLIEN

Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

(1) Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

(2) Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes de l'Émetteur Natixis sur le site <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>

(3) Publication du reporting annuel sur le site de l'Émetteur Natixis <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>

## ► En quelques mots

Porphyre Climat Janvier 2020 permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 6,50 % brut<sup>(1)(2)</sup> pour chaque année écoulée si l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5 (ECO5E), est stable ou en hausse en année 1 à 7, ou jusqu'à une baisse de l'indice de 20 % en année 8, par rapport à son niveau initial.

À défaut, le capital est protégé à hauteur de 100 % brut<sup>(1)(2)</sup> jusqu'à une baisse<sup>(3)</sup> de l'indice de 40 % par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 8 ans.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital, en cas de baisse<sup>(3)</sup> de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à l'échéance finale.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice ECO5E, indice composé de 50 valeurs de la zone euro sélectionnées pour leur performance climat<sup>(4)</sup>.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Il sert à financer ou à refinancer des prêts éligibles à des projets verts à l'impact environnemental positif et durable.

### + AVANTAGES

- Un gain de 6,50 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée :
  - si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation<sup>(5)</sup> de l'année 1 à 7.
  - si l'indice n'est pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale<sup>(6)</sup> en année 8.
- Effet mémoire : si les conditions de versement du gain de 6,50 % brut<sup>(1)(2)</sup> sont déclenchées, le gain sera acquis au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années précédentes.
- Une échéance anticipée automatique si le niveau de l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation<sup>(5)</sup> de l'année 1 à 7.
- Une protection du capital à l'échéance dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(6)</sup>, l'indice ECO5E n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

### - INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné à 6,50 % brut<sup>(1)(2)</sup> par année écoulée, même si la performance de l'indice est supérieure.
- L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5 %, la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice non-retraité.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- Les gains éventuellement acquis ne sont pas capitalisés.
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :
  - en cas de sortie<sup>(7)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
  - à l'échéance des 8 ans, si l'indice est en baisse<sup>(3)</sup> de plus de 40 % le 7 janvier 2028 par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement de Porphyre Climat Janvier 2020 à l'échéance finale est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de - 40%
  - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur de la formule.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, mise en résolution ou défaut de paiement de l'Émetteur. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (15 janvier 2020) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2019.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (15 janvier 2020) et à la date d'observation finale (7 janvier 2028), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) Entreprises adoptant les meilleures pratiques dans la réduction de leur empreinte carbone ou dans le développement de solutions de transition énergétique.

(5) Les dates d'observation annuelle sont : 8 janvier 2021 (année 1), 7 janvier 2022 (année 2), 6 janvier 2023 (année 3), 8 janvier 2024 (année 4), 8 janvier 2025 (année 5), 8 janvier 2026 (année 6) et 8 janvier 2027 (année 7).

(6) La date d'observation finale est le 7 janvier 2028 (année 8).

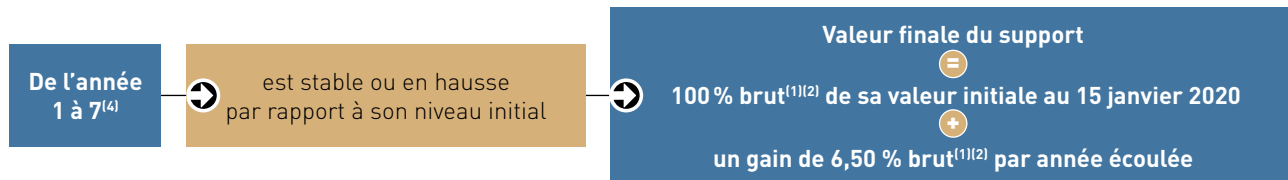
(7) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

**L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 14 janvier 2028, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

# Principales caractéristiques

## UN GAIN CONDITIONNEL DE 6,50 % BRUT<sup>(1)(2)</sup> PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

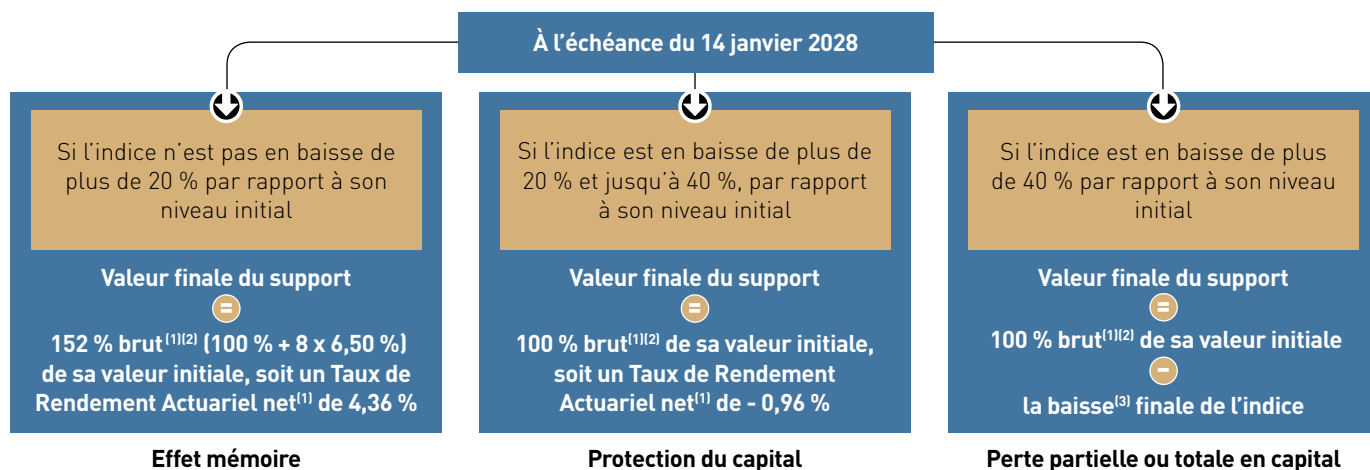
Porphyre Climat Janvier 2020 prend fin par anticipation si l'indice ECO5E :



**Le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 5,47 % la 1<sup>ère</sup> année ; 5,28 % la 2<sup>ème</sup> année ; 5,11 % la 3<sup>ème</sup> année ; 4,93 % la 4<sup>ème</sup> année ; 4,77 % la 5<sup>ème</sup> année ; 4,62 % la 6<sup>ème</sup> année et 4,49 % la 7<sup>ème</sup> année.**

## QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS ?

Dans le cas où Porphyre Climat Janvier 2020 atteint l'échéance des 8 ans, l'indice est observé une dernière fois, le 7 janvier 2028.



## ÉVOLUTION DE L'INDICE Euronext® CLIMATE OBJECTIVE 50 EURO EWD5 (ECO5E)

La performance de Porphyre Climat Janvier 2020 est en lien avec l'évolution annuelle de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5 (ou indice ECO5E). Cet indice a été lancé par Euronext® avec l'appui de Carbone 4, expert et référent dans la notation de l'empreinte carbone des entreprises.



Source : Bloomberg, 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.**

L'indice ECO5E a été lancé le 5 septembre 2018 à un niveau de 1357,38 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

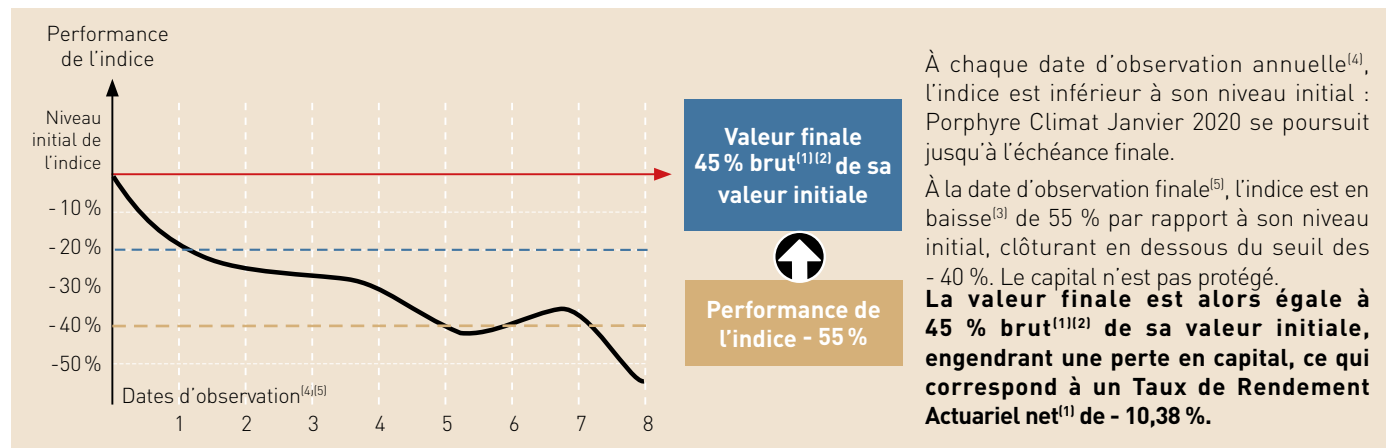
- L'indice est composé de **50 valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat.**
- Seules les **entreprises avec le meilleur score climat** attribué par Carbone 4 sont retenues.
- **Les 50 valeurs sont équipondérées**, chacune représente 1/50<sup>e</sup> du poids de l'indice (voir Avertissement relatif à l'indice).
- **L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.** Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5 % la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice non-retraité.
- La **consultation de l'indice est publique**, sa cotation est hebdomadaire et consultable sur le site [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

# Scénarios de marché-Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

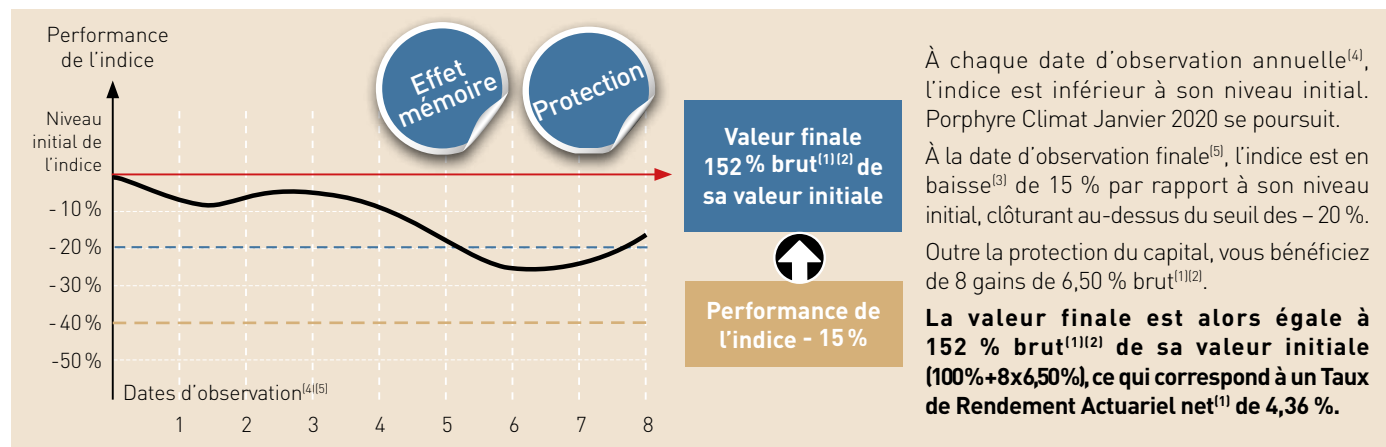
**Légende :** → Seuil d'activation de l'échéance anticipée avec gain      - - - Seuil d'enregistrement des gains à l'échéance finale  
 — Evolution de l'indice ECOSE      - - - Seuil de protection du capital à l'échéance finale

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



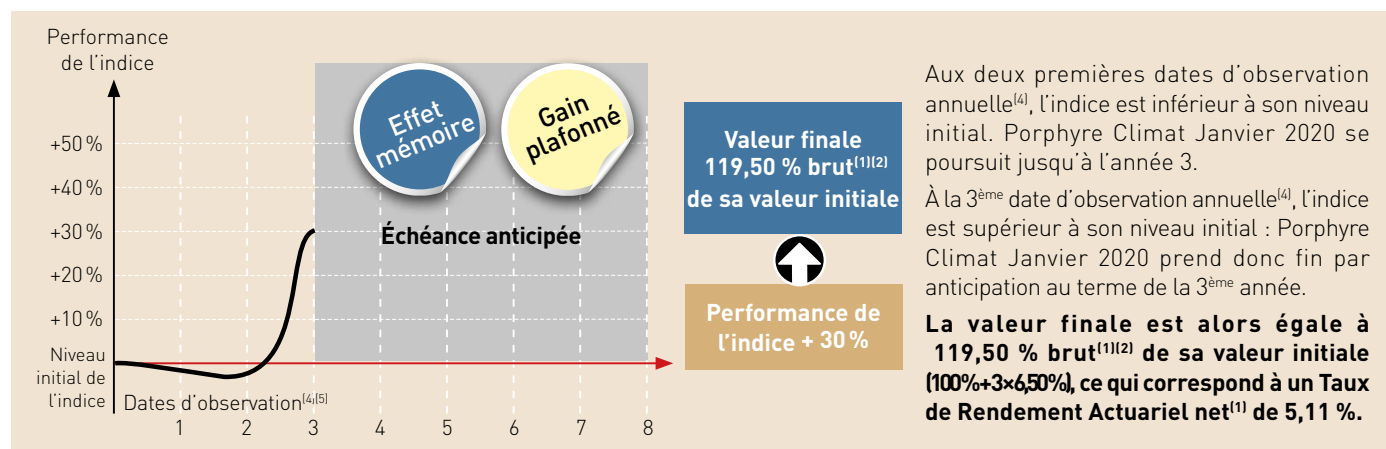
Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de - 10,38 %.

## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN GAIN EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de - 2,96 %.

## SCÉNARIO FAVORABLE : UN GAIN EN CAPITAL EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de 8,10 %.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, mise en résolution ou défaut de paiement de l'Émetteur. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (15 janvier 2020) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2019.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (15 janvier 2020) et à la date d'observation finale (7 janvier 2028), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) Les dates d'observation annuelle sont : 8 janvier 2021 (année 1), 7 janvier 2022 (année 2), 6 janvier 2023 (année 3), 8 janvier 2024 (année 4), 8 janvier 2025 (année 5), 8 janvier 2026 (année 6) et 8 janvier 2027 (année 7).

(5) La date d'observation finale est le 7 janvier 2028 (année 8).

## ► Fiche technique

**Instrument financier :** Titre de créance vert présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

**Émetteur :** Natixis S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Titre de créance vert :** Sert à financer ou à refinancer des prêts éligibles à des projets verts à l'impact environnemental positif et durable tels que définis dans le document cadre relatif aux obligations vertes. Ce dernier est rédigé et publié par l'Émetteur sur la section Obligations Vertes de son site <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>. Il comprend, à la date du Prospectus de Base, des projets d'énergie renouvelable :

- financés ou refinancés par des entités de l'Émetteur;
- et qui satisfont aux critères de sélection élaborés par l'Émetteur et approuvés par une agence indépendante de notation environnementale (VigeoEiris).

**Code ISIN :** FR0013431657

**Devise :** EUR

**Sous-jacent :** Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5 (code Bloomberg : ECO5E Index ; code ISIN : NL0013025588), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 %. Indice calculé et publié par Euronext, il est composé de 50 valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur. Ces 50 valeurs sont équipondérées, chacune représente 1/50<sup>e</sup> du poids de l'Indice (voir Avertissement relatif à l'indice).

**Cotation :** Bourse de Luxembourg

**Valorisation :** Hebdomadaire (le vendredi)

**Double valorisation :** une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de l'Émetteur.

**Marché secondaire :** l'Émetteur s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière hebdomadaire des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1 %.

**Commissions de distribution :** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

**Montant maximum de l'émission :** 80 millions d'euros

**Valeur nominale :** 1 000 euros

**Garantie du capital :** pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

**Période de commercialisation :** du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019

**Prix de souscription :** il progressera de façon constante, de 995,70 euros le 6 septembre 2019 à 1 000 euros le 15 janvier 2020.

**Date d'émission du support :** 6 septembre 2019

**Date d'observation initiale du niveau de l'indice :** 15 janvier 2020

**Dates d'observation annuelle du niveau de l'indice :** 8 janvier 2021, 7 janvier 2022, 6 janvier 2023, 8 janvier 2024, 8 janvier 2025, 8 janvier 2026, 8 janvier 2027

**Dates d'échéance anticipée :** 15 janvier 2021, 14 janvier 2022, 13 janvier 2023, 15 janvier 2024, 15 janvier 2025, 15 janvier 2026, 15 janvier 2027

**Date d'observation finale du niveau de l'indice :** 7 janvier 2028

**Date d'échéance finale :** 14 janvier 2028

**Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée :** Porphyre Climat Janvier 2020 prend fin par anticipation avec une valeur finale égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 6,50 % brut<sup>(1)</sup> par année écoulée si à l'une des 7 dates d'observation annuelle, l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5 est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

**Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale :**

Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 152 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice n'est pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si l'indice est en baisse de plus de 20 % et jusqu'à 40 % par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau à la date d'observation initiale) si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.



[1] Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur de ce support. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice ECO5E, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## FACTEURS DE RISQUES

**Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'émission. Ces risques sont notamment :**

**Risque de perte partielle ou totale en capital** - L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance :

- lors de toute sortie anticipée<sup>(1)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché;
- à l'échéance finale, lorsque l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

**Risque de contrepartie** - L'investisseur est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. La notation de l'Émetteur est celle en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des

## ▶ Avertissement final

**Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.**

**Disponibilité de la documentation du support** - La documentation juridique relative à l'émission pourra être obtenue sur le site de Natixis <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus du support et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support.** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce Titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis <https://cib.natixis.com/home/PIMS#/kidSearch/FR0013431657>.

**Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation** - L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Agrément** - Natixis est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

**Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution - remboursement anticipé du support** Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

**Restrictions générales de vente** - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume aucune responsabilité à cet égard.

(1) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de marché** - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risques liés aux titres de créance vert** - Bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créance vert conformément aux règles fixées par le Document-Cadre, il ne peut être exclu que les prêts éligibles n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance vert.

**Données de marchés** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Rachat par Natixis ou dénouement anticipé du support** - Seule Natixis s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Natixis peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Natixis liés à ce rachat. Natixis et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

**Avertissement relatif à l'indice** - Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EWD5, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Il est accessible sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : EC05E ; code ISIN : NL0013025588).

**Conflit d'intérêts** - Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** - Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

# DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur **gan.fr** permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter le détail de vos contrats :**  
vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuez des opérations de gestion :**  
des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivez l'actualité "En direct des marchés" :**  
pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :
  - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
  - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
  - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
  - créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
  - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
  - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre Agent général

#### **Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances  
Société anonyme au capital de 193 107 400 euros  
RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris  
Tél. : 01 70 94 20 00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

#### **Direction Réclamations Clients**

Gan Assurances - 3 place Marcel Paul –  
92024 Nanterre  
Email : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)

#### **Gan Assurances distribue les produits de**

**Groupama Gan Vie** Société anonyme au capital  
de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616  
– APE : 6511Z  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances et  
soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et  
de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Réf. 3370-24007-012020 – Conception graphique :  
Natixis – Crédit photo : ©Shutterstock.

Gan Assurances participe à la protection  
de l'environnement en sélectionnant des  
imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que  
des papiers issus de forêts gérées durablement.



**Assuré d'avancer**

[ganassurances.fr](http://ganassurances.fr)